



Décision : n° 035/2021

Objet : Contrat de cession du droit d'exploitation de spectacle entre la commune de Marolles-en-Brie et la société « Sur Mesure Spectacles » pour le spectacle « Lutine et son orgue de barbarie », le samedi 27 novembre 2021.

DECISION DU MAIRE

Le Maire de Marolles-en-Brie,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L.2122-22 ;

Considérant la volonté d'approuver le contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle « Lutine et son orgue de barbarie » proposé par la société « Sur Mesure Spectacles », le samedi 27 novembre 2021 ;

DECIDE

Article 1 : D'approuver le contrat de cession de droit d'exploitation de spectacle (ci-annexé) entre la commune de Marolles-en-Brie et la société « Sur Mesure Spectacle » pour le spectacle « Lutine et son orgue de barbarie », le samedi 27 novembre 2021, pour un montant de 759.60€ TTC.

Article 2 : Monsieur le Maire, ou son représentant, sera chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera transmise à :

- Madame la Préfète du Val-de-Marne,
- La société « Sur Mesure Spectacle ».

Marolles-en-Brie, le 23 novembre 2021

Alphonse BOYE,
Maire de Marolles-en-Brie

